

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 13

présenté par

M. Viala, M. Bazin, M. Dive, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Emmanuel Maquet,
M. Nury, M. Abad, M. Le Fur, M. Brun, M. Descoeur, Mme Lacroute et M. Straumann

ARTICLE 9 BIS

À l'alinéa 2, substituer à la date :

« 1^{er} janvier 2019 »

les mots :

« terme échu des concessions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement apporte une modification à la date de la mise en place d'une redevance au bénéfice de l'État et des collectivités locales pour les concessions hydroélectriques exploitées sous le régime dit « des délais glissants ».